

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER (418) 724-3284

Québec, le 30 septembre 2003

Monsieur Denis Latouche
Ville de Rimouski
205, avenue de la Cathédrale
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de
Rimouski

Monsieur,

Pour les besoins de son analyse, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité souhaite obtenir l'information suivante :

1. Pouvez-vous fournir à la commission les raisons expliquant pourquoi l'option du traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique projeté à l'usine d'épuration des eaux usées de Rimouski, soit par le biais d'un collecteur d'égouts ou de camions-citernes, n'a pas été retenue?
2. Quelles sont les mesures de protection qui seraient mises en place au LET projeté pour protéger la rivière Rimouski contre des déversements accidentels (bris de vannes, ouvertures inopinées de vannes, etc.) ou volontaires (vandalisme) du lixiviat contenu dans les bassins du système de traitement?

...2

2.

3. En ce qui a trait au système secondaire de collecte du lixiviat, quelle serait la séparation minimale et maximale entre les deux membranes d'étanchéité en PEHD selon le nombre et l'épaisseur de géofilets utilisés pour remplacer le drain secondaire de collecte du lixiviat au niveau du système de détection de fuite (Rapport principal, vol. 1, p. 5-15)?
4. Quelle serait l'épaisseur totale de la natte bentonitique (géocomposite bentonitique) sous la deuxième membrane d'étanchéité?

La commission souhaite recevoir une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission